



SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – PR22-16

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – *RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE* – AFIN DE CRÉER LA ZONE H.21 À PARTIR DE LA ZONE H.04 ET DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS POUR LA ZONE H.04

1. L'« **Annexe A** » intitulée « Plan de zonage de la Ville de Montréal-Est », du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* – est modifié par la création de la zone H.21 en transférant de la zone H.04 à cette nouvelle zone les lots 6 407 740, 6 407 741, 6 407 742, 6 407 743, 6 407 744, 6 407 745, 6 407 746, 6 407 747, 6 407 748, 6 407 749, 6 407 750 et 1 251 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
2. L'« **Annexe B** » intitulée « Grilles de spécifications » de ce règlement est modifiée comme suit :
 - Par l'ajout d'une grille de spécifications pour la zone H.21 telle qu'annexée à ce règlement pour en faire partie intégrante;
 - Par le remplacement de « 1 / 8 » par « 1 / 4 » pour le « Nombre de logements par bâtiment (min. / max.) ».
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Anne Saint-Laurent, mairesse

Roch Sergerie, avocat et greffier

Zone H.21

Classes d'usages autorisés	H1	H2	H3	H4															
Usages spécifiquement autorisés	P101	P102																	
Usages spécifiquement prohibés																			

Implantation du bâtiment principal	
Mode d'implantation	
Isolé	•
Jumelé	•
Contigu	•
Marges	
Avant (min. / max.)	3 / 6
Latérales (min. / max.) - sauf jumelé et contigu	2 / -
Arrière (min.)	3
Taux d'implantation - Coefficient d'emprise au sol CES (min. / max)	0.20 / 0,60
Caractéristiques du bâtiment principal	
Hauteur du bâtiment	
En étages: RDC = 1 étage (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	3 / 12
Dimensions du bâtiment	
Surface minimale d'implantation en m ²	48
Frontage (min.)	6

Notes

Profondeur (min.)	8
Nombre de logements par bâtiment (min. / max.)	1 / 8
Normes de lotissement	
Superficie du terrain - m ² (min.)	90
Frontage du terrain (min.)	6
Profondeur du terrain (min.)	15
Usages accessoires à l'habitation	
Activité professionnelle à domicile	
Logement supplémentaire	•
Location de chambres	
Gîte touristique	
Usages accessoires au commerce	
Logement	
Dispositions particulières	
Usage mixte	
Usage multiple	
Entreposage extérieur	
Projet intégré	•